

Séance du 27 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 27 février, le conseil municipal dûment convoqué le 21 février 2023 s'est réuni à la salle Mandela de la commune nouvelle BEUGNON-THIREUIL à 20 heures 30 minutes.

Étaient présents : M. Michaël BOBINEAU, M. Cédric CANTET, Mme Anaïs FAUCHER, M. Sébastien FLEURY, Mme Nathalie HAYRAULT, M. Loïk HELIAS, M. Gaël JARRY, M. JARRY Patrice, M. LIEVRE Jean-Pierre, Mme Marie-Christine LUCAS, M. MOREAU David, Mme Elisa NEVEUX, M. ONILLON Denis, Mme PALLUAU Anne, Mme PROUST Fabienne, Mme Lucie RENAULT, M. Philippe TEXIER.

Était excusée : Mme Anne ROBIN.

Le conseil municipal a désigné Mme Anaïs FAUCHER en qualité de secrétaire de séance.

Eclairage public : Prise de décision sur l'installation de mâts autonomes

M. Cantet Cédric rappelle l'enveloppe budgétaire de la société WPD pour l'installation d'un éclairage au lotissement la bobinière et près de l'école : 27000€, soit 6 mâts.

Il explique la possibilité de solliciter auprès de Séolis, une participation financière de 30% sur la fourniture.

La commission voirie propose l'installation de 8 mâts autonomes afin de bénéficier d'une aide plus importante sur des travaux estimés à 40 747,54€ TTC soit 33 956.28€ HT.

Après délibération du conseil municipal, il est décidé :

- L'installation de 8 mâts autonomes répartis au lotissement la bobinière et près de l'école
- La sollicitation d'une subvention auprès de SEOLIS

M. le Maire ou l'un de ses adjoints sont autorisés à signer l'ensemble de ces documents.

Bâtiments :

Choix du devis pour la réfection de la toiture du presbytère- Le Beugnon

M. David MOREAU rappelle au conseil municipal la décision concernant la réfection de la couverture du presbytère du Beugnon.

La commission bâtiment propose la validation du devis de l'entreprise Matthieu PARTHENAY à Vernoux-en-Gâtine pour un montant de 21 950.20€ HT soit 26 340.24€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Ecole : compte rendu de la commission Bâtiments, choix des prestataires

M. David Moreau explique l'avancée de la réflexion de la commission bâtiment concernant le sol des classes à l'école de Beugnon-Thireuil. Des devis pour la réparation du parquet sont en cours.

Le conseil municipal validera lors de la prochaine réunion, la solution choisie et les devis s'y réfèrent.

Il conviendra également d'étudier lors de la prochaine réunion de conseil municipal, le cout des études de sol et des réparations du mur du préau fissuré et des fondations des toilettes extérieures.

Voirie : Choix des travaux 2023

M. Cédric CANTET explique que les travaux d'intérêts communautaires validés par la Communauté de Communes Val de Gâtine pour l'année 2022, n'ont pu être réalisés pour notre commune. En effet, la société EIFFAGE, titulaire du marché, n'a pu tenir les prix validés, au vu de l'augmentation des coûts de matières premières. Les élus communautaires ont dû arrêter les travaux.

De ce fait, l'enveloppe habituellement attribuée ne sera pas suffisante.

M. CANTET tiendra informé le conseil municipal.

Ce dernier fait lecture du courrier de la communauté de communes annonçant le montant de l'enveloppe budgétaire octroyée à notre commune pour la voirie 2023 sur les voies d'intérêt communautaire. Deux chemins sont retenus : St Victor (Le Beugnon) et Les Marzelles (La Chapelle). Dans l'attente d'une confirmation des montants par la communauté de communes.

La commission voirie a proposé la réfection de chemins, financés par la commune : Chemin jouxtant le stade du Beugnon, une partie du chemin du Pichot, le lotissement La Bobinière. Des devis sont en cours de réalisation.

Les membres de la commission voirie ont rencontré Mme MENGUY du CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres). Cette dernière présentera des suggestions d'aménagement du lotissement La Bobinière – La Chapelle. Les élus préconisent moins de surface goudronnée et une végétalisation.

Mesures compensatoires au projet éolien : Consultation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement du centre d'animation rural et des espaces de proximité

Monsieur le Maire rappelle les mesures compensatoires du projet éolien. Une enveloppe de 50 000€ sera allouée par la société WPD. Cette dernière permettra de financer des projets tels que la création d'un espace jeux pour les enfants aux abords du Centre d'Animation Rural mais également de réhabiliter ce dernier.

Il convient de prendre connaissance des besoins des habitants, et des aménagements réalisables pour notre bâtiment.

M. le Maire explique qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de la DETR 2024. L'idéal serait de déposer le dossier en décembre 2023. Pour cela, et afin d'établir un cahier des charges et un estimatif des travaux envisagés pour l'aménagement du Centre d'Animation Rural et des espaces à proximité, M. le Maire demande l'autorisation de consulter un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré le conseil municipal valide cette demande et autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation de ce prestataire.

Ressources humaines :

Compte épargne temps : saisie du comité technique

Mme Fabienne Proust relate les différents échanges en réunion maire adjoint concernant la mise en œuvre du compte épargne-temps.

Ces derniers proposent la prise de délibération en ce sens permettant aux agents de bénéficier d'une indemnisation par forfait selon la catégorie et où le versement pour la retraite additionnelle des fonctionnaires.

Les bénéficiaires seraient :

- les titulaires et contractuels à temps complet ou non, ayant au moins un an de service
- les stagiaires pendant leur période de stagiairisation un an minimum
- les contractuels de droit privé ne pourront en bénéficier.

Le conseil municipal charge Mme Fabienne Proust de saisir le comité technique du centre de gestion. Le conseil municipal délibérera de nouveau après consultation du comité technique.

Evolution de l'organigramme des agents communaux et du RIFSEEP

Mme Proust explique qu'il est nécessaire de revoir l'organigramme au 1er janvier 2023 avec l'arrivée de nouveaux agents.

Madame Proust rappelle les termes votés lors d'une précédente réunion de conseil municipal et propose de les actualiser au vu du nouvel organigramme.

Le conseil municipal valide la proposition et charge Mme Proust de saisir le comité technique.

Dispositif « Argent de poche » - Année 2023

Mme PROUST rappelle le dispositif « Argent de poche » présenté lors d'une précédente réunion de conseil municipal, destiné aux jeunes de 16-17 ans, action proposant la réalisation de petits chantiers / missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires contre indemnisation.

Ce dispositif est mis en place en partenariat avec la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine, le réseau des Missions Locales et les collectivités territoriales.

Objectifs principaux :

- Impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie avec une première expérience,
- Valoriser leur travail aux yeux des adultes
- Améliorer l'image et le comportement des jeunes sur les communes
- Découvrir les structures municipales

Modalités :

- Demi-journée de 3h (dont 30 minutes de pose), uniquement pendant les vacances scolaires, jusqu'à 33 demi-journées par an dont 20 pendant les vacances d'été
- Gratification de 15 € par demi-journée
- Encadrement par le personnel communal et les élus
- Charte d'engagement entre le jeune et la collectivité

Missions (la liste n'est pas exhaustive et les chantiers restent à être identifiés) :

- Travaux de rafraîchissement de peinture
- Petit bricolage et nettoyage des bâtiments
- Entretien des espaces
- Bibliothèque : couvrir des livres – décoration des locaux –
- Aide administrative : classement
- Cimetière : fichier (mise à jour) + photos

Il a été recensé une vingtaine de jeunes entre 16 et 18 ans sur la commune de Beugnon-Thireuil qui pourraient participer à ces missions d'intérêt collectif.

Après cet exposé et après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

1. Approuve la mise en place de ce dispositif « Argent de Poche »
2. Charge M. le Maire d'inscrire la commune à ce dispositif auprès de la Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine
3. Autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat
4. Décide d'allouer une enveloppe budgétaire de 675 € correspondant à 45 demi-journées qui sera inscrite sur le budget primitif 2023
5. Charge Mme PROUST d'inviter les jeunes à une réunion d'information identifiant les différentes missions possibles, de communiquer l'information sur la « Lettre d'info », la page Facebook.

Prise de décision pour la participation aux frais de scolarité demandée par la commune de L'Absie

M. le Maire rappelle qu'avant la création de la commune nouvelle, les enfants domiciliés au Beugnon devaient être scolarisés à L'Absie dans le respect de la carte scolaire et ceux domiciliés à La Chapelle-Thireuil, scolarisés à l'école de La Chapelle-Thireuil.

Depuis la création de la commune nouvelle à savoir depuis le 1er janvier 2019, tous les enfants domiciliés sur la commune de Beugnon-Thireuil doivent être scolarisés à l'école de Beugnon-Thireuil.

Toutefois, la commune de L'Absie sollicite la participation de notre commune aux frais de scolarité pour la scolarisation des enfants domiciliés au Beugnon dans un premier temps, et ensuite à Beugnon-Thireuil.

Or, à l'inverse l'école de La Chapelle-Thireuil accueillait également des enfants domiciliés à L'Absie sans demande de participation financière pour leur scolarité.

M. le Maire rappelle donc qu'aucune demande de prise en charge n'avait été faite dans ce sens auprès de la commune de L'Absie et refuse en contrepartie que la commune de Beugnon-Thireuil prenne en charge ces dépenses.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette démarche et charge M. le Maire d'en informer les autorités compétentes.

Achat de chaises

M. le Maire informe le conseil municipal que la société de théâtre SEP l'Avenir, souhaite vendre 50 chaises à la commune au prix unitaire de 10 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'acquisition de 50 chaises pour un montant total de 500 €.

Subvention exceptionnelle pour l'achat d'équipements sonores

M. le Maire fait part de la demande des sociétés de théâtre et du cabaret à savoir, le financement des équipements sonores pour le centre d'animation rurale au vu de l'organisation de leurs manifestations.

Les élus décident d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € versée de la manière suivante :

- 50 € pour la société de théâtre SEP l'Avenir
- 50 € pour le foyer des jeunes Le Busseau/La Chapelle Section cabaret

Annulation d'une délibération

La délibération du conseil municipal du 28 juin 2021, déterminant le montant de loyer commercial de la boulangerie est annulée. Les loyers de référence seront donc inchangés.

Questions diverses :

- **Rue du Rivault – Sécurité des piétons :** L'entreprise EURIAL étudie d'autres possibilités et reviendra vers la collectivité.
- **Téléphonie mobile :** notre commune a été retenue pour l'installation d'un pylône permettant la réception d'un meilleur réseau téléphonique. La société Bouygues Télécom est chargée de trouver l'emplacement approprié.
- **Plan collège 2050 :** une information du Conseil départemental a été donnée à tous les maires concernés afin d'expliquer le Plan Collège 2050. M. le Maire en a fait la restitution au conseil municipal.
- **Informations :**
 - **Situation précaire d'un administré**
 - **Avancées bar restaurant La Chapelle Thireuil**
 - **Discussion avec les propriétaires du restaurant Le Beugnon**

Les matières à soumettre étant épuisées, la séance est levée à vingt-trois heures trente minutes.

Emargements des membres du conseil municipal :

M. Denis ONILLON, Maire	Mme Fabienne PROUST Maire déléguée Le Beugnon 1 ^{ère} adjointe	Mme Anne PALLUAU, Maire déléguée La Chapelle 2 ^{ème} adjointe	M. David MOREAU 3 ^{ème} adjoint
M. Cédric CANTET 4 ^{ème} adjoint		M. Michael BOBINEAU	Mme Lucie CHEVREUX
Mme Anaïs FAUCHER	M. Sébastien FLEURY	Mme Nathalie HAYRAULT	M. Loïk HELIAS
M. Gaël JARRY	M. Patrice JARRY	M. Jean-Pierre LIEVRE	Mme Marie-Christine LUCAS
Mme Elisa NEVEUX	Mme Anne ROBIN Excusée	M. Philippe TEXIER	